MOTION DE DÉFENSE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

NON A LA FERMETURE DE CLASSE
A L'ÉCOLE PUBLIQUE DE MARCILLÉ LA VILLE

Nous, parents, élus, habitants de Marcillé la Ville sommes réunis le 29 janvier 2024 à Marcillé-La-Ville, pour la défense de l'école Publique.

Nous n'acceptons pas le projet de fermeture de classe envisagé par la directrice académique. Nous refusons que notre école publique subisse à nouveau les conséquences d'une politique publique qui met à mal l'égalité des droits, les services publics, l'école Publique.

La ministre de l'Education Nationale, madame Oudéa-Coustéra, a déclaré le 21 janvier dernier : *« Les suppressions de postes ont d'ores et déjà été annulées (...) il n'y a aucune suppression de poste (…) il n'y a pas suppression de postes en 2024 »*

Au journal officiel, un arrêté est publié le 26 janvier et fait état de la restitution de près de 300 millions d'euros du budget 2023, non utilisés.

Comment pourrions-nous comprendre, dans ces conditions, une fermeture de classe dans notre école ?

Si l'Education est un axe prioritaire de la politique gouvernementale, nous demandons que les mesures soient prises en cohérence.

Nous ne voulons pas de classe à 4 ou 5 niveaux. Nos élèves, nos enfants méritent une instruction et un accueil digne, un service public de qualité.

Nous demandons l'annulation du projet de fermeture de classe, et une annonce en ce sens au prochain comité social d'administration départemental (CSA).

Nous sommes déterminés à défendre l'école de la République, notre école publique et à obtenir le maintien des 3 classes à l'école publique de Marcillé-La-Ville.

A Marcillé-La-Ville

Le 29/01/2024

Adopté à l'unanimité des 47 participants